



Conclusion

La résidence fiscale américaine peut entraîner des conséquences fiscales négatives pour un résident canadien qui n'a que pour objectif de passer l'hiver sous des ciels plus cléments.

La production du choix mentionné ci-dessus peut éviter certains problèmes. De plus, d'autres éléments sont à considérer pour les « Snowbirds », notamment la détention d'un immeuble aux Etats-Unis, les « probate fees », les lois sur l'immigration et les droits successoraux pouvant en découler au moment du décès.



Groupe Servicas est un regroupement québécois d'une cinquantaine de cabinets-conseils, représentés par plus de 300 personnes. La diversité des services offerts tient de l'expertise des bureaux membres qui assurent un service de qualité capable de satisfaire les besoins multiples et grandissants de leur clientèle.

AVIS

Malgré toute l'attention portée à la préparation et à la rédaction de ce document, soyez avisés que des erreurs ou irrégularités peuvent s'être glissées par mégarde. Par conséquent, **Groupe Servicas** décline toute responsabilité relative aux conséquences qui pourraient découler de la mise en application des solutions présentées dans ce document et vous invite à consulter un professionnel en fiscalité afin de valider votre stratégie.

REV.: 03-2013

Pour plus de renseignements au sujet des stratégies financières présentées dans cette brochure, veuillez contacter :

Groupe Servicas

7900, boul. Taschereau, Bureau D-210,
Brossard, Qc J4X 1C2 Tél.: (450) 923-2313

Les Snowbirds



Les Snowbirds

Plusieurs d'entre nous rêvent d'échanger leur hiver québécois contre un hiver sous le soleil de la Floride lors de leur retraite. Cette communauté est souvent désignée sous le vocable de « Snowbirds ».

Selon la période de temps passée aux États-Unis, les règles fiscales américaines et la convention fiscale Canada-États-Unis doivent être analysées afin de valider l'assujettissement possible à l'impôt américain.

Les règles américaines

Un particulier sera considéré être un résident américain selon les lois américaines s'il est citoyen américain, détenteur d'une « carte verte » lui permettant de travailler aux États-Unis, ou encore s'il répond au test de présence substantielle aux États-Unis.

Dans la situation des « Snowbirds », ce dernier critère sera déterminant. Selon celui-ci, un individu a une présence substantielle aux États-Unis si :

- 1) il y est présent au moins 31 jours durant l'année civile courante et
- 2) il y est présent pour un total minimum de 183 jours sur une période de trois ans.

Il est à noter que certains jours peuvent être exclus de ce calcul et qu'une partie de journée compte pour une journée complète. Par ailleurs, le nombre de jours fait l'objet d'un prorata selon la méthode suivante :

- 1 x nombre de jours de l'année courante ;
- $1/3$ x nombre de jours de l'année précédente ;
- $1/6$ x nombre de jours de la deuxième année précédente.

Ainsi, pour éviter l'application du test de présence substantielle, un « Snowbird » peut séjourner jusqu'à 121 jours durant chacune des années visées. Dans cette situation, aucun formulaire américain n'est à compléter.

Exemple :

Monsieur Soleil, qui est résident du Québec, a séjourné en Floride 130 jours en 2016, 110 jours en 2015 et 115 jours en 2014. Il s'agissait de ses premiers séjours en sol américain.

Monsieur Soleil doit produire le formulaire 8840 pour l'année 2016, puisque le résultat du test de présence substantielle aux États-Unis est supérieur à 183 jours.

$$130 + 110/3 + 115/6 = 185 \text{ jours}$$

Pour les années 2015 et 2014, le résultat était inférieur à 183 jours. Donc, aucun formulaire n'est à produire.

En produisant le formulaire 8840, Monsieur Soleil se soustrait à l'impôt américain en se prévalant d'une exemption nommée « closer connection exemption ». La date d'échéance normale de production est le 15 avril. Pour les particuliers qui n'ont pas de revenus d'emploi de source américaine, la date d'échéance est le 15 juin.

Afin de se prévaloir de cette exemption, Monsieur Soleil doit avoir séjourné moins de 183 jours aux États-Unis durant l'année 2016, maintenu un domicile fixe au Canada et conservé des liens personnels et économiques étroits avec le Canada tout au long de l'année.

Non-production du formulaire 8840

Si le formulaire 8840 n'est pas produit et que les autorités américaines soulèvent l'irrégularité, des impôts américains et des pénalités importantes pour formulaires non produits seront à payer. Les pénalités pourraient être applicables même si aucun revenu de source américaine n'est gagné.